ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
45.66.70.12

BULLETIN D'INFORMATION N°9 DU 25 JUIN 1989

Au sommaire

- le compte-rendu de notre participation à la table-ronde au ministère de la recherche en vue du budget 1990.

- les nouvelles réponses obtenues sur le problème du report d'incorporation au service national.

- les autres nouvelles de l'activité de l'association.

- un compte-rendu de notre intervention au congrès du SNCS et un commentaire personnel sur le congrès et le syndicat.

- une tribune libre sur notre condition d'étudiant-chercheur.

- une revue de presse.

Bonne lecture et bonnes vacances !

TABLE-RONDE AU MINISTERE DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de la table-ronde mise en place par ce ministère avec les syndicats, sur la revalorisation des métiers de la recherche, l'association s'est jointe au SNCS pour y participer. Dans la foulée du plan Jospin, le ministère de la recherche a la volonté d'améliorer l'accès et les profils de carrière dans les métiers de la recherche par des mesures budgétaires dans le budget 1990 et des mesures statutaires.

La présence d'un représentant de l'association constituait donc une occasion d'obtenir des mesures spécifiques aux étudiants en thèse, incluses dans le prochain budget ou, du moins, un engagement du ministère à discuter de mesures statutaires à court terme, après élaboration du budget.

Ces réunions regroupaient, pour représenter le ministère, M. Bècle et Mme Annoyer, et les délégations des syndicats CFDT-SGEN, CGC, FO, SNCS-FEN, SNTRS (syndicat CGT des ITA du CNRS), USCA-CGT. Deux groupes de travail avaient été constitués : 1) formation et recrutement des chercheurs (auquel nous participions), 2) évolution des carrières.

Une première réunion, le 27 avril, s'est très mal déroulée : les représentants syndicaux ont claqué la porte pour protester contre l'inorganisation et le manque de préparation de la part des responsables du ministère.

Le 22 mai, les discussions ont porté sur le recrutement des chercheurs, et notamment sur la possibilité de passer les concours avant la fin de la thèse et le remplacement de la règle des trois candidatures par l'instauration d'une limite d'âge.

Afin d'obliger le ministère à discuter de certains problèmes, dont celui de la formation, une entrevue entre les représentants du ministère et une délégation du SNCS (avec un membre de l'association) eut lieu le 5 juin.

Le ministère fit d'abord une mise au point sur l'entrée dans la carrière de chercheur (chargé de recherche de deuxième classe) :

- suppression de la règle des trois candidatures et remplacement par une limite d'âge portée progressivement à 30 ans ;
- recrutement possible à un niveau DEA + 2 ans avec titularisation après l'obtention de la thèse ;
- incitation des grands organismes de recherche (CNRS, INSERM, ...) à valider les années d'allocations de recherche.

En ce qui concerne les problèmes de formation, les échanges ont porté sur :

- le nombre d'allocations de recherche : afin de doubler en quatre ans leur nombre, le ministère a demandé 500 nouvelles allocations dès la rentrée prochaine ; le ministère du budget n'en a accepté que 225 (aux dernières nouvelles, il semble que finalement les 500 allocations supplémentaires soient accordées). Leur répartition a déjà été préparée sur la base d'un total de 2110 : 460 en sciences de la vie, 400 en sciences humaines et sociales, 350 en EEA (électronique, électrotechnique et automatique), informatique et optique, 250 en physique, 250 en chimie et 100 en mathématiques. Le SNCS a demandé l'organisation de campagne d'information et de réunion annuelle pour discuter des conditions de répartition au niveau des DEA.

- un système de parrainage : un accord de principe a été dégagé entre le ministère de la recherche et celui de l'éducation nationale ; il pourrait être mis en oeuvre dans l'année universitaire 1990-1991, et de manière expérimentale dès la prochaine rentrée.

- une couverture sociale pour tous : le SNCS a proposé la prise en charge des étudiants non couverts par les laboratoires et soulevé le problème des bourses de fondations et de conseils régionaux qui n'offrent pas de couverture sociale. Le ministère s'est déclaré prêt à inciter les laboratoires à cotiser pour ses étudiants non affiliés à un système de protection sociale, mais s'avère impuissant à intervenir auprès des régions ou des fondations.

- le sursis pour le service militaire : le ministère de la recherche n'a pas pu obtenir d'avancée sur ce point de la part du ministère de la défense, qui le renvoie à une mission d'étude sur le service national confiée à un député, Guy Chauveau.

Concrètement, les représentants du ministère se sont engagés à envoyer rapidement (avant la rentrée prochaine) une circulaire aux responsables de laboratoires et de DEA, afin de les inciter à assurer l'information sur l'attribution des allocations de recherche, prendre en charge les étudiants sans couverture sociale et expérimenter un système de parrainage.

L'arbitrage entre les différents ministères (recherche et technologie, éducation nationale, budget, ...) devrait avoir lieu dans la semaine du 12 au 16 juin, avant la signature finale par les syndicats.

Pierrette Mathiau et Michel Cartereau

REPORT D'INCORPORATION AU SERVICE NATIONAL

Brève historique de nos démarches

Nous avons dans un premier temps envoyé une lettre à la Commission Armée-Jeunesse et à tous les groupes parlementaires, lors de la modification du report L5 de 23 à 24 ans (cf bulletin d'information du 9/11/88).

La Commission nous ayant répondu que ce n'était plus de son ressort et seul le groupe socialiste ayant répondu à notre lettre en suggérant de trouver les moyens de concilier service national et doctorat (sic), nous avons renvoyé une seconde lettre à Louis Mermaz, président du groupe (cf bulletin d'information du 1/03/89).

Nouvelles réponses

Nous venons de recevoir un dossier en date du 14 juin de la part de Michel Sapin, député socialiste des Hauts-de-Seine, chargé des problèmes de défense au sein du groupe. Il nous rend compte des démarches effectuées par Louis Mermaz auprès des ministères concernés.

Hubert Curien, ministre de la recherche, le 19 avril 1989, indique que "*ce dossier fait actuellement l'objet d'une étude particulièrement approfondie en concertation avec le cabinet du ministre de la défense*" .

Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, le 18 mai 1989,"*a pris bonne note de l'intérêt tout particulier que vous portez à cette requête, et a immédiatement transmis votre correspondance au service concerné en demandant qu'elle fasse l'objet d'un examen approfondi*".

Voici enfin la réponse intégrale de Jean-Pierre Chevènement à Louis Mermaz :

3 mai 1989

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des étudiants préparant un doctorat, contraints à l'abandon provisoire de leurs études à l'âge de 25 ans, pour accomplir les obligations du Service National actif.

Le gouvernement s'est préoccupé de cette situation, et il a proposé au Parlement des dispositions qui modifient l'article L.5 bis du

Code du Service National relatif au report supplémentaire d'incorporation. Votées et promulguées au Journal Officiel du 14 janvier 1989 (article 77 de la loi 89-18 du 13 janvier 1989), elles stipulent qu'un report supplémentaire d'incorporation de deux années scolaires ou universitaires est accordé aux jeunes gens agés de 22 ans, qui justifient de la poursuite d'études ou de formation professionnelle dans les conditions fixées par décret. Cette prolongation, acquise jusqu'à l'âge de 24 ans, peut être portée à 25 ans pour les jeunes gens titulaires d'un Brevet de Préparation Militaire et à 26 ans pour les jeunes gens titulaires d'un Brevet de Préparation Militaire Supérieure.

En conséquence, tous les étudiants peuvent désormais poursuivre leurs études jusqu'à l'âge de 26 ans, sous réserve bien évidemment d'obtenir le Brevet de Préparation Militaire Supérieure.

C'est ainsi qu'un étudiant qui aura effectué un cursus "normal" (baccalauréat à 18 ans, sans interruption, ni redoublement) et qui obtiendra un DEA dans l'année de ses 23 ans, aura la possibilité, après l'obtention d'une allocation de recherche, de soutenir une thèse en 3 ans.

Si ce jeune homme devait être incorporé avant l'obtention de son doctorat, il y a lieu de souligner que certaines allocations (convention CIFRE mises en place pour le compte du Ministère de la Recherche et de la Technologie) lui permettront de reprendre ses études doctorales après le Service Militaire tout en étant rémunéré.

Je comprends parfaitement les difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants qui n'auraient pas effectué les préparations militaires adéquates, mais nous devons être attentifs aux inégalités devant l'exécution du service national.

En effet, l'allongement de la durée des reports d'incorporation facilite l'augmentation du nombre des exemptions pour inaptitude médicale et des diverses catégories de dispenses d'ordre social. Actuellement, une majorité de jeunes gens, titulaires d'un diplôme d'enseignement du 2ème cycle de l'enseignement supérieur, n'accomplit pas son service militaire. Un renforcement de cette tendance aggraverait l'inégalité devant le service national ; il est donc inopportun de prolonger encore les possibilités de différer l'âge d'appel sous les drapeaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs «et amicaux».

Commentaires

Nous ne sommes évidemment pas du tout satisfaits du contenu de cette réponse qui, non seulement ne répond pas sur le fond à nos arguments, mais en utilisent d'autres qui sont soient opposés à ceux utilisés pour justifier l'allongement de 23 à 24 ans du report supplémentaire, soient proprement tendancieux.

Aussi comptons-nous répondre au ministre et au rapporteur de la commission de la défense, Guy Chauveau, pour manifester notre insatisfaction.

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Envoi de lettres aux instances ministérielles sur le problème de la couverture sociale pour tous

Outre les lettres à Mr Bergounioux, Mr Bancel et à Claude Evin mentionnées dans le précédent bulletin, nous avons également envoyé une lettre à Lionel Jospin, pour attirer son attention sur le problème de la sécurité sociale. Un membre de son cabinet vient de nous demander de prendre contact pour fixer la date d'une entrevue.

D'autre part, suite à sa nomination (cf la revue de presse), nous avons écrit à Isabelle Thomas, chargée de mission auprès du Président de la République, pour lui présenter l'association et lui demander d'intervenir également sur la couverture sociale. Nous avons reçu une réponse en date du 6 juin :

"*J'ai été très intéressée par votre réflexion sur la place et le statut des étudiants-chercheurs de 3ème cycle universitaire.*

Je sais qu'un début de réflexion est en cours sur nombre de problèmes que vous évoquez dans votre courrier. C'est pourquoi j'ai appuyé votre demande auprès du Cabinet de Claude EVIN, Ministre de la solidarité, pour qu'une entrevue vous soit accordée.

Je reste à votre entière disposition, s'il vous semble utile d'approfondir ces réflexions. "

Malheureusement, nous avons appris dans le même temps la promulgation d'un arrêté du 29 mars où la limité d'âge pour l'admission au bénéfice de la sécurité sociale des étudiants est reportée de trois ans ... pour les étudiants d'endocrinologie de Paris V et de stomatologie de Paris VI (sic, sic !).

Cette mesure parfaitement discrétionnaire prouve bien la possibilité de remédier à ce problème que de nombreux étudiants de troisième cycle rencontrent. Nous avons envoyé copie de cet arrêté à Mr Bancel au ministère de la recherche, qui ne semblait pas en avoir connaissance lors de la table-ronde.

Remarquons que, comme pour le report d'incorporation au service national, on ne peut pas dire que la volonté politique de régler de tels problèmes et d'accentuer l'effort pour la recherche soit très clairement affichée par l'ensemble du gouvernement. Pourtant il ne s'agit en l'occurrence que de demander des droits déjà reconnus : la sécurité sociale, pour tout le monde depuis plusieurs dizaines d'années, et le report d'incorporation à 27 ans pour les étudiants en médecine.

Contacts en province

Un certain nombre de coordonnées d'étudiants-chercheurs de province nous a été communiqué au congrès du SNCS. Nous sommes en train de leur envoyer une présentation et diverses publications de l'association. En particulier, un groupe actif à Strasbourg a rédigé et fait diffusé largement un questionnaire à l'université Louis Pasteur et semble préoccupé par des problèmes analogues aux nôtres. Ces contacts sont pour nous l'occasion d'avoir d'autres points de vue et de faire connaître nos idées, afin d'alimenter la réflexion de chacun.

Contacts avec d'autres organisations

PSA : comme annoncé dans le précédent bulletin, l'élection au CNESER (cf Revue de Presse) ne nous a pas été favorable. La liste présentée par PSA et Etudiants et Recherche a raté l'obtention d'un siège de 3,5 voix sur environ 1000 suffrages exprimés. Dommage ! Néanmoins, nous sommes en train d'étudier comment nos deux organisations pourraient continuer à travailler ensemble. Les premières idées : copie des documents du CNESER via le SGEN-CFDT, présentation du troisième cycle et de ses problèmes aux responsables de PSA, etc. A suivre donc.

CEDRE : suite au commentaire paru dans le dernier bulletin d'information, le CEDRE souhaite nous rencontrer pour discuter de vive voix des questions qui nous concernent en commun, enseignants-chercheurs du secondaire et étudiants-chercheurs.

Contacts avec la presse

Le Monde : suite à l'envoi de notre dossier de presse, une journaliste du Monde a pris contact avec l'association pour avoir notre point de vue sur la situation actuelle du troisième cycle et pouvoir rencontrer des étudiants, en vue d'un article sur ces questions.

L'Etudiant : un grand dossier sur la recherche est en préparation pour la rentrée, dans lequel il sera inséré un encart sur l'association.

Tribune des Mémoires et Thèses : ce récent journal (deux numéros) qui se propose de publier des travaux de recherche originaux et des annuaires de docteurs, pour faire le lien entre la recherche et l'industrie, a publié dans son deuxième numéro l'analyse que nous avions faite sur les 264 réponses à notre questionnaire. Une entrevue a de plus eu lieu, afin que les deux parties se présentent plus complétement.

Enfin, une page de présentation de l'association et de ses activités, ainsi que deux pages de cas concrets particulèrement criants des problèmes que nous rencontrons, ont été rédigées. Elles nous sont utiles pour faire connaitre l'association.

Campagne de signatures

A ce jour, nous avons dépassé largement le cap des 1000 signatures de la lettre ouverte au Premier Ministre. En deux mois et avec nos faibles moyens, c'est plus qu'honorable. Nous n'avons pas encore de réponse de notre demande d'entrevue auprès de Mr. Bergounioux, conseiller auprès de Michel Rocard, pour lui remettre ces signatures. Nous comptons de toutes façons transmettre les 1000 premières avant les congés d'été. Mais la campagne du signatures continue bien sûr !

Finances

Le compte-chèque de l'association (en passe d'être changé de domiciliation, suite à notre changement d'adresse, et de signatures, aux noms de Marie-Cécile et Blandine) est au plus bas. Mais, oh miracle, Paris VII nous a demandé un relevé d'identité postale pour nous verser la subvention au titre de 1989. Et Paris VI continue à nous promettre le versement de la subvention 1989 directement sur le compte, au lieu de l'ancien système de paiement de factures au coup par coup.

Joël Marchand

CONGRES DU S.N.C.S

Compte-rendu de l'intervention de l'association Etudiants et Recherche au congrès du SNCS le 2 juin 1989.

Le congrès du SNCS s'est tenu les 1, 2 et 3 juin à l'Institut de Physique Nucléaire d'Orsay. Frédérique et moi nous sommes rendus à Orsay dans l'intention d'officialiser une coopération "efficace" et "amicale". Nous étions conscients des divergences d'appréciation à notre égard au sein du syndicat. Notre rôle se résumait à rappeler la

raison d'être de l'association et d'affirmer notre indépendance de façon "diplomatique".

Le côté *"Bonsouar, je suis très content d'être ici"* n'est pas particulièrement mon fort mais je dus me résigner à la complaisance, lorsque R. Descimon nous introduisit à la tribune avec des yeux de cocker : "*nous sommes très heureux d'accueillir les représentants d'Etudiants et Recherche avec qui nous collaborons efficacement depuis près d'un an*". Avant que je ne parle, l'assemblée s'était émue sur les problèmes de statut des chercheurs, ainsi que sur la baisse de pouvoir d'achat (qui a chuté autant que celui des balayeurs ! si, si). Je me suis donc permis de rappeler que je parlais au nom d'une association qui s'occupe de ceux qui n'en avaient pas (de statut !). Après avoir exposé l'origine de l'association (nov-déc 86, Etats Généraux), nous avons décrit les principaux problèmes de la formation doctorale : financement, encadrement, assurance sociale, … L'accueil fut chaleureux et j'avais vaguement l'impression, sinon de les avoir sensibilisés, du moins tiré de leur léthargie.

Ayant eu la même impression, R. Descimon déclarait ensuite que le SNCS était très sensible à nos problèmes et qu'il était nécessaire de déployer une action en faveur d'une amélioration du recrutement des jeunes chercheurs. Il a notamment reconnu que pour bon nombre de thésards, on pouvait déjà parler de recherche et non d'apprentissage de la recherche. Enfin bref, le discours officiel tenu par le syndicat ne pouvait que nous séduire et montrait bien le travail en profondeur de H. Audier et M. Enock. Frédérique a alors rappelé que s'intéresser au recrutement était certes important mais qu'actuellement il y avait des thésards, notamment en sciences humaines, qui n'étaient pas sûrs de pouvoir aboutir pour diverses raisons. En plus, le SNCS s'occupe de la recherche publique au sein d'organismes tels le CNRS ou l'INSERM ; or l'avenir des chercheurs en formation ne passe pas obligatoirement par les EPST mais aussi par l'Université ou encore l'industrie, et ceci renforce la différence de préoccupations entre le SNCS et nous.

Puis vint la traditionnelle question relative à notre position par rapport au SNCS. L'intervenant, encore un "orthodoxe", se demandait pourquoi l'association ne devenait pas une section du SNCS et le présentait comme une lacune à combler parce qu'enfin, dans le cas contraire, cela pourrait signifier soit que le SNCS se contrefout de la formation des chercheurs (impensable !) ou que nous avons une confiance limitée en le dit SNCS (que serions-nous vils de penser cela !). Nous avons alors répondu que la question ne se posait pas et que nous n'avions demandé la permission à personne pour vivre, en conséquence de quoi si question il y avait, elle concernait le SNCS uniquement. Et R. Descimon d'acquiescer sur ce point (sic !).

Enfin R. Descimon reconnaissait même que si l'association avait une raison d'être, c'est précisément parce que le SNCS n'avait pas su se préoccuper de nos problèmes (sic !). Frédérique en a alors profité pour remarquer l'aspect d'autant plus chaleureux de l'accueil que nous n'y étions pas officiellement invités.

Frédérique Leblanc et Didier Chaminade

Commentaire personnel

Situation, chiffres et faits

Les EPST (clientèle potentielle du syndicat) comptent 15 500 chercheurs ; le syndicat a depuis deux ans environ 1 700 adhérents ; moins de 1 100 d'entre eux sont à jour de leur cotisation 88/89 ; moins de 400 personnes ont voté à ce congrès ; l'assemblée de ce 32ème congrès n'a sans doute jamais dépassé 40 personnes.

Ce congrès d'étude (et non pas d'orientation) n'a pu débattre comme prévu dans les cinq commissions thématiques du jeudi après-midi et sur le projet de loi sur les Sciences de la Vie et les Droits de l'Homme samedi matin.

J'ai pu par contre entendre quasiment tous les grands classiques de la rhétorique syndicale : appel solennel à la mobilisation, auto-critique, lamentation sur l'organisation technique, conflit sur les questions internationales, etc.

La fin semblait s'annoncer terme et maussade, mais chance, le traditionnel psycho-drame a eu lieu : après l'élection (en fonction de la répartition des votes sur les deux tendances, Unité et Action - Alternative Syndicale) de la Commission Administrative de 40 personnes, vint l'élection par cette C.A du Bureau National (10 membres élus et des membres associés). Là, les rancoeurs et attaques personnelles, les demandes de "mise sur la table des conflits" opposées aux volontés de remettre à plus tard ce débat inopportun, les effets de manche ont succédé pour déboucher sur une situation bloquée : le B.N n'est pas élu !

Par ailleurs, j'ai pu entendre que "la FEN ne fonctionne pas" (sic) et une seule personne a demandé à une seule occasion à ce que l'on demande aussi l'augmentation des crédits de recherche, alors que chacun n'avait que la revalorisation des carrières en tête.

Analyse

La crise du syndicat en terme de nombre d'adhérents, de mobilisation de ses adhérents ou de la communauté est claire. Non, la désyndicalisation n'est pas qu'un mythe et n'épargne pas les chercheurs. De même que les autres syndicats, les travers en matière de langage, de fonctionnement pratique ou lors des débats,

les conflits de personnes ne sont pas mieux maîtrisés. A tel point que, pour un syndicat regroupant des gens à la pointe de la science et de la technologie, les méthodes de gestion des débats, des fichiers ou du fonctionnement technique sont toujours aussi archaïques.

Là comme ailleurs, rares sont ceux qui semblent en mesure de dépasser leurs particularités professionnelle ou politiques. La situation est donc figée et on remet le débat à plus tard. La non-élection du B.N apparaît dans ce contexte tout à fait logique et illustre le blocage à tous les niveaux dans lequel se trouve le syndicat. Il semble évident en particulier qu'il est illusoire de croire à terme en un regain de mobilisation. Même si les absents ont toujours tort (et donc les non-syndiqués), je ne vois pas ce qui inciterait quelqu'un à participer ou adhérer au syndicat.

Idées et propositions

Aussi, pour remédier à cette déprimante situation, ne serait-ce pas à un syndicat de chercheurs, de part la nature même de ses membres, d'être novateur et alternatif dans sa pratique ? Qui est a priori mieux placé que lui pour construire l'"alternative syndicale" (sans jeu de mots) dans tous les syndicats rêvent depuis plusieurs années ? Qui peut bénéficier en son sein des idées les plus originales que ce soit en matière de communication, de gestion des ressources humaines ou de logistique (pour employer des termes volontairement provocateurs) ? Ou alors c'est à douter de la compétence réelle de ces chercheurs en psychologie, sociologie ou informatique !

Mais cela ne passe-t-il pas nécessairement par une refonte complète de la pratique syndicale classique ? Pour arriver à ne plus perdre de temps sur le comment du comment du débat ou à pleurer sur l'absence de document de travail, il faut sans doute recommencer au début, c'est-à-dire se donner les moyens matériels en temps, en respect des temps de parole, en effort d'écoute et de synthèse, en instruments rapides et efficaces d'exposé et de diffusion.

Je sais qu'une telle remise en cause individuelle peut paraître bien prétentieuse quand elle s'adresse à des militants chevronnés, avec plus de 20 ans d'expérience syndicale. Mais ne sont-ils, encore une fois de part leur métier, habitués plus que tout autre, à de telles remises en cause perpétuelles de leur façon de penser et de travailler ?

Je sais aussi que cette alternative est d'autant plus dure à construire qu'il n'y a malheureusement aucun modèle à suivre. Comme en politique où les idéologies et les projets de société ont largement disparu du débat politique, cette absence actuelle de solution tout faite ne doit-elle pas au contraire encourager à davantage de réflexion ?

Par ailleurs, je crois que le risque majeur, qu'encoure le syndicat et au-delà la communauté de la recherche en restant sur cette pente glissante, est de banaliser le métier de chercheur. Non, il ne faut pas que l'action syndicale dans ce domaine en vienne comme les autres à se limiter à la revalorisation salariale des chercheurs. Plus que beaucoup d'autres encore une fois, elle ne peut considérer ce travail comme simplement associé à un salaire. Il faut à tout prix ne pas laisser pour compte la place et la responsabilité (et par là les droits et devoirs du chercheur) dans la société en termes économiques, politiques, sociaux ou moraux.

Aussi, il ne suffit pas de parler de pluri-disciplinarité, mais il faut la pratiquer. Non seulement en mettant à profit les compétences de chacun pour le fonctionnement et l'action du syndicat, mais aussi en profitant de cette communauté déjà pluri-disciplinaire pour entreprendre des démarches professionnelles transversales. Pourquoi ne pas rapprocher davantage le travail et l'action syndicale et d'en mutuellement faire profiter les deux ?

Pour aller plus loin, je crois qu'il convient de privilégier les aspects *horizontaux et collectifs* aux aspects *verticaux et individualistes*. J'oppose ainsi le transfert de connaissances vers d'autres secteurs scientifiques et plus largement vers la société, la communication et la mise à disposition concrète de ces connaissances, l'avancée de l'équipe de recherche ou plus généralement de la discipline, à l'ultra-spécialisation individualiste, à la promotion personnelle par la course à la publication comme instrument de valorisation et non pas comme apport pour l'extérieur.

Pour illustrer, j'avoue mal supporter l'ignorance, le temps perdu ou les malheurs qui sont encore monnaie courante pour les personnes face aux disciplines qui ne sont pas leur. L'exemple le plus flagrant étant encore une fois l'informatique : est-il en effet raisonnable que des chercheurs non-informaticiens travaillent avec des méthodes de l'âge de pierre, quand deux portes plus loin, une équipe d'informaticiens travaille sur les dernières nouveautés technologiques ? Mais "cela ne se fait pas" d'aller ouvrir ou de frapper à la porte de l'autre.

Par contre, la lutte fraticide et continuelle sur les publications, les promotions de grade et de salaire sont bien souvent le dernier moteur que bon nombre de chercheurs ont encore pour travailler. De là, à faire profiter de leur expérience les plus jeunes ou de contribuer à des tâches d'intérêt commun, il y a un gouffre que beaucoup regardent avec dédain.

Cette digression sur le métier même de chercheur peut bien sûr se transposer en termes syndicaux où la lutte interne pour le pouvoir n'est peut-être pas non plus la meilleure façon de restaurer la convivialité nécessaire et souhaitable

aux échanges et à une démarche commune au service de l'intérêt collectif.

Pour conclure, je ne peux que réaffirmer que je reste persuadé qu'il n'y a pas syndicat mieux placé pour créer un autre syndicalisme et qu'au-delà de ses missions purement "corporatistes", il est sans doute de son rôle (et de son intérêt) d'entreprendre au plus vite cette rénovation, qui pourrait se qualifier pompeusement de "méta-recherche" ou "comment faire du syndicalisme en 1989 ?".

Joël Marchand

TRIBUNE LIBRE

Suite à une récente réunion où le débat s'est engagé, voici quelques réflexions de membres de l'association sur le thème : sommes-nous étudiants et/ou chercheurs ?

Première contribution

Notre qualité de chercheur est incontestable : de par le travail réalisé au sein du laboratoire ou de l'équipe de recherche de la formation doctorale, nous contribuons bien à l'avancement d'une ou voire de recherche(s) en train de se faire. Et ceci, bien que la presque totale inactivité de certaines équipes de recherche, du moins en sciences humaines, rende délicate l'intégration des thésards en leur sein. Mais, encore notre capacité à entamer et à mener à bien une démarche de recherche fondamentale permet de nous reconnaître dans cette réalité de chercheur. L'appropriation critique des outils conceptuels et des méthodes acquises antérieurement afin d'apporter des éléments de réponse empiriques et(ou) théoriques aux questions que l'on se pose pour la thèse illustre bien ce point.

Cependant, il me semble qu'une dimension formatrice reste présente entre le début et la soutenance de la thèse. Cette dimension peut recouvrir plusieurs aspects :

- conseils pris auprès du directeur de thèse ou d'autres enseignants-chercheurs,
- auto-formation à des techniques plus pointues nécessaires à la réalisation de la thèse,
- discussions/confrontations de recherches en cours au sein de séminaires mixtes thésards-enseignants-chercheurs (essentiels en sciences humaines).

Aussi, il me paraît très important que nous soyons considérés en tant que **jeunes chercheurs**, quant à l'âge (en général), **en phase de perfectionnement professionnel**.

Malheureusement, et l'on rejoint ici le problème de l'absence de statut du chercheur en thèse, nous ne sommes pas encore considérés comme tels ; cette reconnaissance n'étant réelle qu'après la soutenance de cette thèse (et encore, pas toujours !).

Eric St-Alary

Deuxième contribution

Quelques réflexions de Roland Barthes au sujet de la jeune recherche, remontant à 1972, me semblent cependant plus que jamais d'actualité, et tout particulièrement adéquates au principe fédérateur qui nous réunit aujourd'hui en ce lieu.

«A propos de premiers travaux de jeunes chercheurs, suffisamment libres pour avoir conçu eux-mêmes leur projet de recherche et cependant encore soumis à une institution, celle du doctorat (de troisième cycle à l'époque).

Au seuil de son travail, l'étudiant subit une série de divisions.

En tant que jeune, il appartient à une classe économique définie par son improductivité : il n'est ni possédant, ni producteur ; il est hors de l'échange et même, si l'on peut dire, hors de l'exploitation : socialement, il est exclu de toute nomination.

En tant qu'intellectuel, il est entrainé dans la hiérarchie des travaux, il est censé participer à un luxe spéculatif, dont il peut cependant jouir car il n'en a pas la maîtrise, c'est à dire la disponibilité de communication.

En tant que chercheur, il est voué à la séparation des discours : d'un côté le discours de la scientificité (discours de la Loi) et, de l'autre, le discours du désir, ou écriture.

La recherche est faite pour être publiée, mais elle l'est rarement, surtout en ses débuts, qui ne sont pas nécessairement moins importants que sa fin : la réussite d'une recherche — surtout textuelle — ne tient pas à son "résultat", notion fallacieuse, mais à la nature *réflexive* de son énonciation ; c'est à tout instant de son parcours qu'une recherche peut retourner le langage sur lui-même et faire ainsi céder la mauvaise foi du savant : en un mot déplacer l'auteur et le lecteur. Cependant, on le sait, les travaux d'étudiants

sont peu publiés : la thèse (de troisième cycle) est en fait un discours refoulé. (…) Il faut que la recherche rejoigne la circulation anonyme du langage, la dispersion du Texte.»

A la lumière de la pertinence de ces réflexions toujours actuelles, je tiens à saluer l'initiative des jeunes chercheurs qui ont eu l'idée de ce colloque et qui en ont assuré la réalisation.

D'après Roland BARTHES, "JEUNES CHERCHEURS", in Communications, 1972 ; repris dans Le bruissemement de la langue. Essais critiques IV., 1984.

Soumis à un colloque de jeunes sociologues
par **Florent Gaudez**

Troisième contribution

Comment définir un thésard de troisième cycle ? Cette question peut vous paraître saugrenue, mais penchez-vous quelques secondes sur le sujet et si votre réponse tient en quelques lignes, bravo ! D'autres y ont longuement réfléchi et il semble que différents horizons s'ouvrent à l'étudiant-chercheur.

L'étudiant de DEA s'initie à un sujet et s'intègre plus ou moins selon le secteur, l'ambiance, la finalité et le sujet de thèse, enfin surtout selon les moyens intellectuels et matériels dont il dispose personnellement, à un groupe d'accueil.

Puis viennent ces 2 à 3 années de thèse, continuité logique de la première année de formation durant lesquelles il doit prendre en main, en tête, bref en charge un sujet d'études. Il sera alors, financièrement, théoriquement, enfin techniquement plus ou moins épaulé, appuyé, encadré par des chercheurs, enseignants ou même directeurs confirmés en la matière.

Alors, qu'en pensez-vous ? Etes-vous étudiant, chercheur, collaborateur, technicien, avisé, abusé, écoeuré, révolté ?

Du côté du gouvernement, l'ambiguité reste entière (statut, droit au travail, droit social). Du côté des équipes d'accueil, l'une ou l'autre carte est commode et communément avancée selon les questions du jour, les responsabilités à donner (commandes de produits, entretien du matériel, mise en place d'un programme d'études, développement d'un axe de recherche, collaborations extérieures, décisions au niveau du groupe, direction d'un stagiaire, rédaction et signature d'un article, ...).

Du côté du thésard, la polémique est lancée et la réponse est loin de faire l'unanimité de tous (participation plénière à l'activité de recherche du laboratoire, réalisations de programme de recherche, collaborations essentielles pour l'axe de développement, présentation de travaux, mise au point de protocoles d'études, valorisation du travail incertaine, prise en charge par un chercheur ou enseignant confirmé à déterminer, technicien et/ou collaborateur, recrue bon marché et cernable, ...).

Peut-on envier la position d'une recrue en formation ?

Question salaire : sûrement
question encadrement : assûrément
question possibilité à venir : certainement
question réflexion et temps :
inimaginativement
question finalité : là se ressent toute la différence...

Agnès Wirbel

REVUE DE PRESSE

Résultat des élections au **CNESER** (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) : UNEF-ID 4 sièges, UNEF 2 sièges, UNI 2 sièges, CELF 1 siège et deux autres sièges à des listes indépendantes *(Le Monde du 17 mai)* (NDLR : et donc pas de siège pour la liste présentée par PSA et l'association, snif !).

Isabelle Thomas, ancienne responsable de l'UNEF-ID, a été nommée chargée de mission à la Présidence de la République où elle s'occupe, aux côtés de Georgina Dufoix, des dossiers de la jeunesse et de la solidarité. *(Le Monde du 23 mai)*

Une centaine d'**animaux de laboratoires ont été volés** le 20 mai dans des locaux lyonnais de l'INSERM par un commando voulant dénoncer les "abus commis au nom de la science". Cette intervention a relancé le débat entre les chercheurs, pour qui ces cobayes sont indispensables et les adversaires de la vivisection. Vingt-huit singes, sur la centaine d'animaux dérobés, ont été retrouvés à Toulon le 21 juin, au moment de l'annonce de la naissance d'un "groupe de réflexion sur l'expérimentation biomédicale" fondé par les chercheurs des unités cambriolées. *(Le Monde des 23, 28-29 mai et 23 juin).*

Quatre-vingt neuf nouveaux projets de recherche ont été adoptés dans le cadre du programme européen **Eurêka** pour une enveloppe globale de 38

millions de francs. Les deux tiers des crédits sont consacrés au projet de coopération dans le domaine des composants électroniques JESSI (Joint European Submicron SIlicon). *(Le Monde du 21 juin)*

Michel Cartereau